

# Bachelier en kinésithérapie

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail :

[paramed.montignies.kine@helha.be](mailto:paramed.montignies.kine@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| KINÉSITHÉRAPIE DU SYSTÈME LOCOMOTEUR 1                     |                                                                                             |                             |             |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------|
| Code                                                       | PAKN1B90KIN                                                                                 | Caractère                   | Obligatoire |
| Bloc                                                       | 1B                                                                                          | Quadrimestre(s)             | Q1          |
| Crédits ECTS                                               | 3 C                                                                                         | Volume horaire              | 20 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Mathieu CLAES</b> ( <a href="mailto:mathieu.claes@helha.be">mathieu.claes@helha.be</a> ) |                             |             |
| Coefficient de pondération                                 |                                                                                             | 30                          |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      |                                                                                             | bachelier / niveau 6 du CFC |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      |                                                                                             | Français                    |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement permet une première approche théorique des différentes techniques de la kinésithérapie (notions d'axes et de plans, les différents types d'articulations, les différentes techniques de mobilisations, d'étirements musculaires, ainsi que de renforcements musculaires).

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant doit être capable d'identifier les différentes techniques de kinésithérapie, de formuler et d'expliquer les principes théoriques sous-jacents aux techniques de base (mobilisations, étirements, renforcements) et de décrire l'intérêt d'un examen clinique et l'utilisation d'un dossier patient.(C1 : 1.1 ; 1.3 ; 1.6)

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN1B90KINA Kinésithérapie du système locomoteur 1

20 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN1B90KINA Kinésithérapie du système locomoteur 1

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de L'UE (Unité d'enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la 1/2 unité près.

Si l'étudiant présente un certificat médical, fait une cote de présence ou ne vient pas à l'examen d'au moins une des activités d'apprentissage de l'UE. Ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR » ou « PP » à la note

globale de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validés ou présentant un « CM », « PR » ou « PP » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validés. Les UE non validées par les Jury d'UE seront soumises à l'avis du Jury plénier sur base de l'article 133 du vade Mecum du 9 juillet 2015 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quand aux décisions qu'il prend sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

# Bachelier en kinésithérapie

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :  
paramed.montignies.kine@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Kinésithérapie du système locomoteur 1                            |                                               |                 |             |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                              | 16_PAKN1B90KINA                               | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                              | 1B                                            | Quadrimestre(s) | Q1          |
| Crédits ECTS                                                      | 3 C                                           | Volume horaire  | 20 h        |
| Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants | <b>Mathieu CLAES</b> (mathieu.claes@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                        | 30                                            |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                             | Français                                      |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

L'activité d'apprentissage « Kinésithérapie du système locomoteur 1 » est une activité d'enseignement théorique de base, permettant une première approche des différentes techniques de kinésithérapie, de leurs supports théoriques et de leurs conséquences cliniques.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'Unité d'Enseignement « kinésithérapie et réadaptation 1 ».

Elle vise plus spécifiquement les Acquis d'Apprentissage suivants :

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant doit être capable, seul, d'identifier les différentes techniques de kinésithérapie, de formuler et d'expliquer les principes théoriques sous-jacents aux techniques de base (mobilisations, étirements, renforcements) et de décrire l'intérêt d'un examen clinique et l'utilisation d'un dossier patient (C1.1; 1.6).

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Notions générales de kinésithérapie, en lien avec une première approche clinique du patient : terminologie articulaire, mobilisations générales, physiologie musculaire, renforcement, étirements et démarche thérapeutique. Ces notions et principes de base permettront de comprendre les conséquences des gestes pratiques professionnels.

### Démarches d'apprentissage

Cours magistral incluant des séances de questions-réponses. L'étudiant doit préparer chaque séance en révisant les notions déjà abordées et en répondant aux questions posées en fin de séance précédente.

### Dispositifs d'aide à la réussite

Vérification formative d'entrée de séance sur les préparations des étudiants : réponses aux questions. Dernière séance

consacrée en totalité aux questions et révisions avec mises en situations formatives d'examen (examen blanc) en fonction du timing restant.

## Ouvrages de référence

E. VIEL : Le diagnostic kinésithérapique: le bilan-diagnostic en pratique libérale et hospitalière, Masson, 2000  
S. BOUISSET : Biomécanique et physiologie du mouvement, Masson, 2002  
P. CERRETELLI : Traité de physiologie de l'exercice et du sport, Masson, 2002  
N. GRAU : Le stretching global actif: au service du geste sportif, Jean-Daniel Berger, 2008

## Supports

Projections Power Point, disponibles sur la plateforme "Connected".

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Evaluation écrite se fera durant la session de janvier. Pour les étudiants qui sont en échec, lors de la première année d'inscription en kinésithérapie, l'examen est récupérable en juin et en septembre.

### Pondérations

|                        | Q1        |     | Q2        |   | Q3        |     |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
|                        | Modalités | %   | Modalités | % | Modalités | %   |
| production journalière |           |     |           |   |           |     |
| Période d'évaluation   | Exe       | 100 |           |   | Exe       | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenant : M. Claes

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).